Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2021

N° 170 Septembre

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Actions estivales : randonnées, pierres en lumière 1, 3

Eglise du Tanu: éclairages sur les travaux du 19e siècle 2, 7

Eglise de Coulouvray-Boisbenâtre 4

Fondeurs de cloches de Hambye 5, 8

Le cartulaire de La Lucerne d'Outremer 6

Sommaire :

De nouveaux sujets destinés à valoriser le val de Sienne vous sont proposés sous ce numéro.

SAUVEGARDE ASVPVS PATRIMOINE VALORISATION VAL DE SIENNE
GAVRAY PERCY
VILLEDIEU-LES-POÊLES

Le point sur les premières animations au val de Sienne

Les randonnées pédestres permettant la découverte du bocage normand dans le bassin de la Sienne ont été proposées à Hambye, le long de la Hambyotte, de la Sienne et la Doquette le 18 juillet et Champrépus-le-Tanu le 22 août pour y découvrir la vallons de l'Airou et de la Douquette ont rassemblé en grande partie les adeptes de l'effort du dimanche matin.

Les boucles oscillent entre 10 et un peu plus de 12 kms ce qui fait que la matinée est bien occupée. Elles ont été constantes en nombre avec 9 participants chacune, y compris l'animateur.

L'action « pierres en lumières » du 23 juillet au Chefresne n'a pas connu le succès escompté. Il s'agissait d'une soirée dédiée aux sites historiques des Matignon- Grimaldi. L'idée était de retracer les liens qui unissaient Percy-en-Normandie avec la principauté de Monaco. Une quinzaine de personnes s'est assemblée pour entendre la conférence. Les participants étaient un peu plus nombreux à la seconde partie de la

L'église du Tanu : un éclairage supplémentaire sur les travaux réalisés au milieu du 19e siècle

Je l'ai réintégrée dans le fonds du diocèse et j'ai ouvert le titre des édifices diocésains, dont c'est la première pièce.

Je vous en livre intégralement le contenu, je cite :

En-tête: Ministère de l'instruction publique et des cultes / administration des cultes / édifices diocésains / département de la Manche / bureau de l'architecte / objet.

C'est en consultant les registres de catholicité de La Mouche pour construire le dossier du projet patrimonial sur l'église et le cimetière de La Mouche, que j'ai découvert, pliée pour être bien protégée, cette lettre de l'architecte diocésain Bérard, datée du 4 juin 1858. Pourquoi cette lettre concernant Le Tanu dans un registre de La Mouche ? Les trois communes du Tanu, Noirpalu et de La Mouche ont été desservies par le même ecclésiastique. Cela peut expliquer la raison de ce mélange de sources. Plus surprenant est le choix du registre des actes de la vie quotidienne des chrétiens de la paroisse que sont les baptêmes, les ondoiements, les suppléments, les mariages et les inhumations. Ce type de lettre est rare dans le département de la Manche, comme d'ailleurs dans le diocèse de Coutances et Avranches. Elles ne devaient pas manquer puisque les dossiers de restauration des églises passaient obligatoirement dans les mains de l'architecte départemental qui fut aussi l'architecte diocésain. L'important étant que cette lettre soit retrouvée.

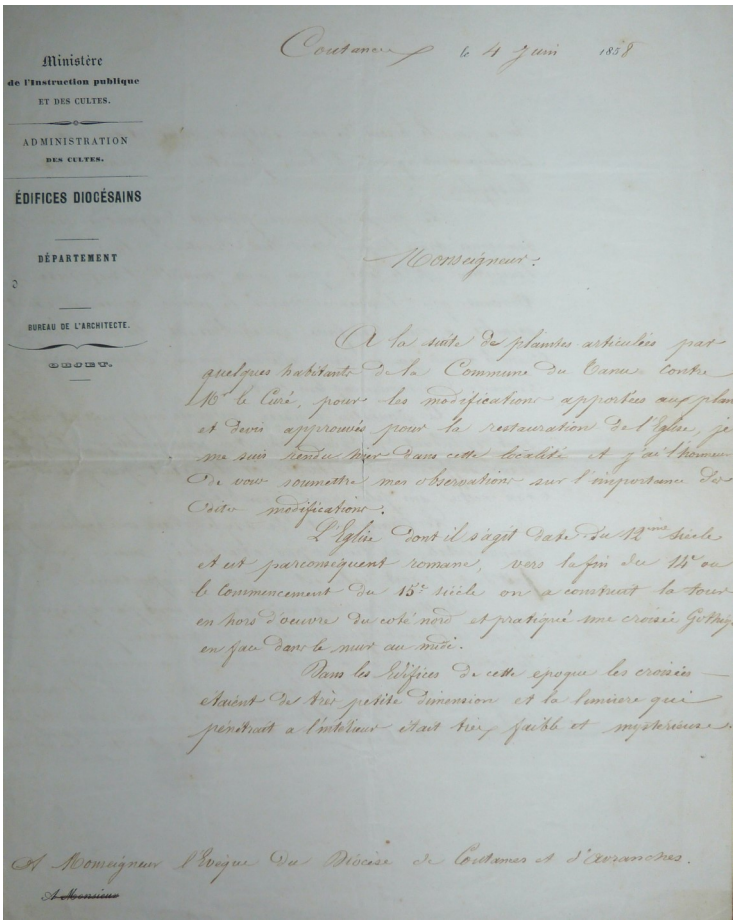

Ministère
de l'instruction publique
ET DES CULTES.

ADMINISTRATION
DES CULTES.

ÉDIFICES DIOCÉSAINS

DÉPARTEMENT

BUREAU DE L'ARCHITECTE.

OBJET.

Coutances le 4 juin 1858

Monseigneur :

A la suite de plaintes articulées par quelques habitants de la Commune du Tanu contre M. le Curé, pour les modifications apportées aux plans et devis approuvés pour la restauration de l'Eglise, je me suis rendu sur dans cette localité et j'ai l'honneur de vous soumettre mes observations sur l'importance des dites modifications.

L'Eglise dont il s'agit date du 12ème siècle et est parconséquent romane, vers la fin du 14e ou le commencement du 15e siècle on a construit la tour en hors d'oeuvre du coté nord et pratiqué une croisée gothique en face dans le mur du midi.

Dans les édifices de cette époque les croisées étaient de très petite dimension et la lumière qui pénétrait à l'intérieur était très faible et mystérieuse.

A Monseigneur l'Evêque du Diocèse de Coutances et d'Avranches.

~~A Monsieur~~

salle de convivialité du Chefresne.

Photographie de Yohann Leroutier

soirée pour entendre le concert. Des sujets d'histoire ne sont pas très mobilisateurs. Et les organisateurs de cette soirée qui devait en partie s'organiser à l'église puis aux temples, compte-tenu de la météo capricieuse, avaient préféré la prudence en proposant le concert à la

L'église de Coulouvray-Boisbenâtre

L'édifice est de plan cruciforme. Le clocher à bâtières du XVIe siècle a été édifié au septentrion. Une chapelle XIXe est bâtie à son opposé. La tour-clocher porte la dédicace « L'AN 1580/ T. LAIRE DU / GAST ME FIST ». Les deux travées latérales du chœur portent elles

aussi une signature FDERS DC/EDB 1699 accompagnée d'un écu blasonné barré « ME MBNE ». La façade ouest a été refaite. La sacristie à pans coupés prolonge le chevet plat du chœur. Le sol de l'église possède de très belles dalles tombales de toutes les époques de l'ancien régime. Deux statuettes anciennes en pierre polychromées représentent l'évangéliste Jean et la Vierge Marie. Le Christ de l'ancienne perque désormais décapé a été placé entre les deux statuettes. Formaient-ils à l'origine un ensemble dédié à la crucifixion à l'arcade triomphale d'entrée du chœur ? La contretable de l'autel majeur est un bel ensemble de bois sculpté malheureusement repeint à une période moderne. Le repeint laisse transparaître sous ses éclats de très notes de couleur. La toile peinte dédiée à l'Assomption de Marie est une œuvre du peintre local LEBRET-FLATARD DE VILLEDIEU en 1837. L'entablement de cette contretable est porté par deux colonnes rondes renflées surmontées et chapiteaux Corinthiens et de deux pilastres cannelés et rudentés. La gloire de cette contretable est dédiée à la nuée divine représentée par un triangle équilatéral. Deux pots à feu accompagnent cette représentation. Deux portes latérales assurent le lien avec la sacristie. Elles sont surmontées de deux grands statues : La Vierge à l'enfant, à gauche et Madeleine, à droite portant un vase d'onguents.

La très belle arcade gothique du haut de la nef qu'on appelle « l'art triomphal » est illustrée de deux belles effigies coiffées d'un heaume, en tous points semblables à celles qui furent représentées sur les croix et calvaires façonnés par les granitiers de Coulouvray-Boisbenâtre.

C'est une belle marque de fabrique de l'atelier

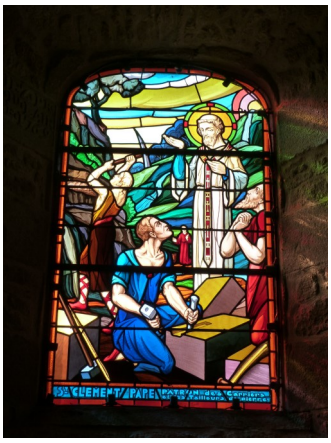

de Jean-Baptiste Fourel dont on ne sait malheureusement que peu de chose. Cette église se caractérise aussi par un ensemble de vitraux conçus par le maitre verrier Charles Champigneulles de Paris qui avait un revendeur basé à Ville-

dieu. Tous ses vitraux portent la signature « Charles Champigneulles, Paris, 1932 ». Ils sont dédiés aux thèmes suivants: Saint-Louis portant la couronne épines sur lequel on remarque le donjon de Vincennes; Sainte-Thérèse, carmélite avec le calvaire écôté; l'apparition du sacré cœur; le bon pasteur; le lavement des pieds ; Sainte-Marie-Madeleine Postel à Barfleur.; la sainte famille à Nazareth. On remarque aussi un vitrail, plus récent, dédié à Saint-Clément, patron des carriers et des tailleurs de pierre, ainsi que l'éducation de Marie, le Christ-roi, lesquels sont d'un autre registre des « arts décoratifs ».

Contribution à la connaissance historique des frères Grente, fondeurs de cloches à Hambye: les cloches de Créances en 1831

L'an mil huit cent trente-un, le mercredi … jour du mois de novembre. Les marguilliers de l'église de Créances, réunis au lieu ordinaire réunions ont rédigé comme il suit le procès-verbal de la réception, bénédiction et nomination et placement des cloches achetées pour ladite église des sieurs Grente fondeurs à Hambye le vingt-un août dernier. Ces cloches ont d'abord été pesées. Le poids de la première est de trois cent quatre-vingt-deux kilogrammes, ci 382 ; la deuxième pèse deux cent quatre-vingt-quatorze kilogrammes cinquante grammes, ci 294,50 ; enfin, la troisième : deux cent treize kilogrammes, ci 213. Mais les sieurs Grente ont aussi fourni quatre fontaines pesant huit kilogrammes, ci 8. Ce qui fait en tout : 897,50.

La cérémonie du placement de ces cloches a commencé à huit heures du matin par un discours religieux prononcé par monsieur l'abbé Morel, vicaire de Périers, dans lequel, après avoir prêché avec son talent ordinaire les vérités sublimes de notre religion. Il a fait sentir la nécessité des cloches pour en annoncer les cérémonies augustes. Leur utilité dans la joie ou les malheurs de la société. Enfin, combien nous devions être sensibles et attacher du prix à leurs sons puisque le plus souvent, elles annonçaient la naissance, le mariage, ou le décès d'un chrétien.

Ce discours terminé, monsieur Le Rouge, curé de Créances, a béni ces trois cloches. Ensuite elles ont été nommées. La première par monsieur Perrin Joseph demeurant à Paris et propriétaire de la terre de Bellée située en la commune de Créances et autre en dépendant et madame Perrin, son épouse, lesquels ont été représentés par monsieur et madame Dudouit, agent d'affaire de monsieur Perrin, domiciliés à Lessay. Elle se nomme Joséphine, Marie. La deuxième, elle se nomme Françoise, Julie par monsieur François Le Rouge, curé de Créances et par madame Julie Le Moigne épouse de monsieur Pierre Desheulles, vivant de son bien, domicilié à Pirou et président du conseil de fabrique de cette dernière commune. Enfin, la troisième a été nommée Julienne, Charlotte, Marguerite par monsieur Julien, Charles, Philippe Regnault, vivant de son bien, propriétaire, cultivateur, domicilié à Créances, et par madame Marguerite Gaslongue, épouse de monsieur Julien Moulin, maire de la commune de Créances, mais représentée par mademoiselle Marguerite Moulin, sa petite-fille. La première de ces cloches a été couverte d'une superbe aube en Baptiste donnée par monsieur Perrin à monsieur le curé pour servir à ladite église de Créances. Cette aube était attachée par une superbe ceinture donnée également à monsieur le curé avec une somme de trois cent francs destinée au paiement de cette cloche. La deuxième était décorée d'une couronne en drap et bordé de ceinture couverte de deux cent pièces de cinq francs, données par monsieur Le Rouge, curé de Créances, et madame Desheulles, qui ont destiné cette somme au paiement de cette cloche de laquelle ils ont eux-mêmes versés aux mains du sieur Grente. La somme de neuf cent soixante-huit francs quarante centimes faisant le prix de cette deuxième cloche et à valoir sur celle de deux mille soixante-dix francs trente centimes formant le prix total de ces trois cloches. Enfin, la troisième a été couverte 'un coupon de mousseline propre à faire une aube. Pour la somme qui est restée due au sieur Grente montant à onze cent un francs quatre-vingt-

Le cartulaire de la Lucerne-d'Outremer et le territoire du Val de Sienne

L'archiviste départemental de la Manche avait fait publier, en 1878, l'inventaire du cartulaire qui se trouvait encore dans le chartrier de l'abbaye de la Trinité de La Lucerne-d'Outremer en 1709. C'est une source extrêmement précieuse depuis les destructions du 6 juin 1944. Je remarque, parmi les nombreux lieux Moyon (1185), Tessy (1186), Le Mesnil-Robert (1187), Montaigu-les-Bois (1192), Champrépus, Dragueville, Le Homméel (1198), La Lande-d'Airou (vers 1200), Agon (vers 1200), Campeaux (1213) dont le moulin Renart (1227), Blainville (1215) et notamment le manoir d'Isnelville, Nicorps (vers 1215), Heugueville-sur-Sienne (vers 1225), Beauchamp (en vallée), Tribehou, Saint-Pierre-Langers (1222) dont le sceau est un écu à deux fasces portant dix merlettes posées (4-3-2-1), Angey, La Beslière (1252).

Gieffroy de Soule, seigneur de La Lande-d'Airou, de Gouville, de Carantilly fait savoir que trois quartiers de froment seront pris sur son moulin de La Lande-d'Airou en 1368 (pages 167-168). Son sceau brisé est un écu à deux fasces, au-dessus de la première fasce, vers le chef se trouvent deux merlettes et un canton chargé d'une croix ou croisette, entre les deux fasces: deux merlettes et en pointe deux autres merlettes. Ollivier Paenel, chevalier, sire de Moyon, que quinze quartiers et deux boisseaux de froment, mesure de Villedieu, seront pris sur ses moulins de Tessy et de Moyon (1354). Son sceau brisé se présente sous la forme d'un écu soutenu par deux griffons et présentant deux fasces et huit merlettes posées (4-2-2). Plusieurs documents en latin visent les présentations à l'église du Mesnil-Robert au Val de Vire (1308) ainsi que plusieurs mentions de Guillaume Tirel, prieur-curé (1278) et en 1499 de Pierre de Laval consécutive à la mort de Jean Mondet, prieur-curé. D'autres revenus sont pris sur les immeubles du fief de Lengelinière à La Lande-d'Airou qui appartenaient à Jean de Saint-Denis (1302). D'autres revenus concernent le fief de La Mellotière à Clinchamps en mesure de Vire (1282) ainsi que Richard Tirel curé de Clinchamp et Guillaume Tirel, prêtre (1282).

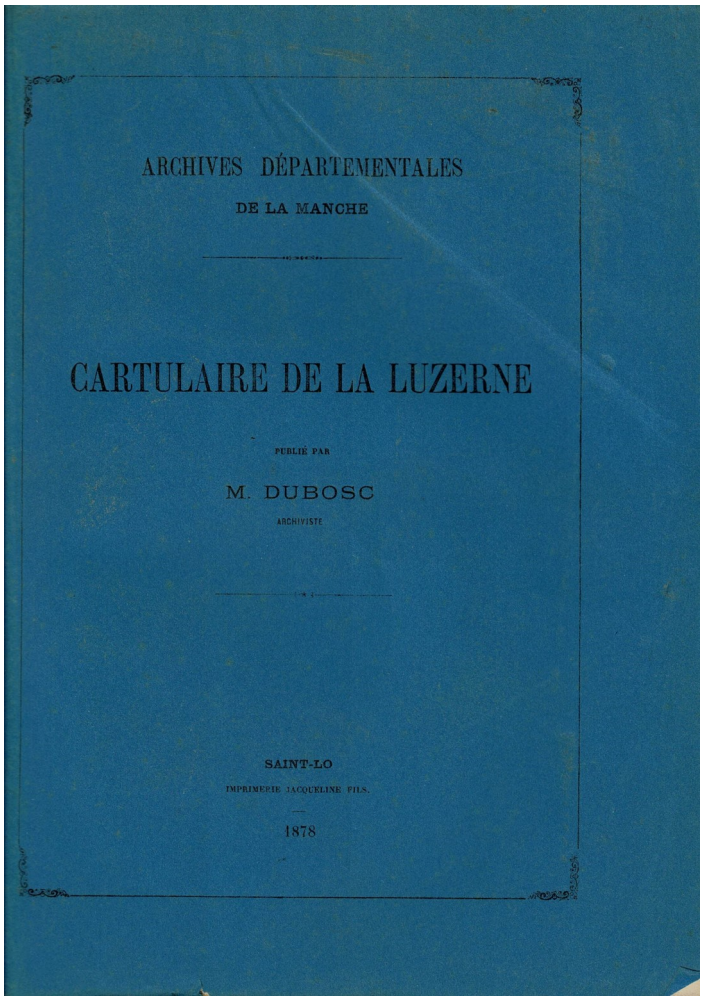
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE LA MANCHE

CARTULAIRE DE LA LUZERNE

PUBLIÉ PAR
M. DUBOSC
ARCHIVISTE

SAINT-LO
IMPRIMERIE JACQUELINE FILS.
1878

« Coutances, le 4 juin 1858.

Monseigneur, à la suite des plaintes articulées par quelques habitants de la commune du Tanu contre monsieur le curé, pour les modifications apportées aux plans et devis approuvés pour la restauration de l'église, je me suis rendu hier dans cette localité et j'ai l'honneur de vous soumettre mes observations sur l'importance des dites modifications. L 'église dont il s'agit date du 12 e siècle et est par conséquent romane. Vers la fin du 14e ou le commencement du 15e siècle, on a construit la tour en hors-d'œuvre, du côté nord et pratiqué une croisée gothique en face dans le mur au midi. Dans les édifices de cette époque, les croisées étaient de très petite dimension et la lumière qui pénétrait à l'intérieur, était très faible et mystérieuse. Peu à peu le besoin de jour s'est fait sentir et on a successivement agrandi les baies primitives en dénaturant le style. Le projet approuvé portait des fenêtres rondes beaucoup trop larges pour leur hauteur, lors de l'exécution, monsieur le curé, après avoir consulté l'architecte, trouvant que l'ancienne croisée, la mieux conservée, était ogivale, on a cru bien faire en établissant les nouvelles croisées dans le même genre, sans réfléchir qu'un édifice roman demande des croisées plein cintre. Les nouvelles croisées, quoiqu'un peu étroites, sont cependant de dimensions très convenables. L'église sera suffisamment éclairée et il n'était pas possible d'en mettre un plus grand nombre. Le changement de style dans une église un peu monumentale ne devrait pas être toléré, mais dans le fait dont il s'agit, cela est de peu d'importance. D'ailleurs les plaignants ne s'en sont pas aperçus, il ne réclament que sur le peu de lumière que donneront les croisées et il y en a suffisamment, à mon avis. Telles sont les remarques que j'ai eu l'occasion de faire et que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de votre grandeur avec la lettre jointe de monsieur le curé du Tanu. J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. Bérard.

Un regret cependant est que je n'ai pas mis la main sur la lettre du curé du Tanu jointe à priori, à celle-ci, comme elle le raconte. Le palais épiscopal conservait des dossiers d'archives avant que le tout ne s'enflamme le 6 juin 1944. les archives départementales de la Manche subirent le même sort, à Saint-Lô.

Les archives longtemps conservées dans les paroisses eurent des sorts très variés selon les expertises des personnes dans les mains desquelles elles se trouvèrent. L'avenir nous fera peut-être découvrir d'autres documents inattendus.

Le journal d'Avranches publia dans le journal d'Avranches, le 22 mai 1842, l'article de la société d'archéologie, dont monsieur Le Héricher était le rapporteur en insistant sur quelques notions essentielles à savoir : fixer le caractère et l'importance architecturale et archéologique de cette église. Il relate aussi cette particularité remarquable qu'il n'existe plus aucune baie primitive, que le beau portail a été bouché, se fait aussi assez percutant en employant le terme de hangar du porche. La réaction de la société d'archéologie est justifiée car le curé envisage de transformer le chœur de cette église.

La mutation de l'église sera importante en 1857 : démolition du portail ancien qui se trouvait à l'ouest, reconstruction d'une travée sur la nef, rehaussement des maçonneries, remplacement des pavés du chœur, etc….

L'architecte Bérard sera envoyé par l'évêque le 04 juin 1858 afin de faire son rapport sur les travaux à entreprendre et dont les plans avaient été présentés par l'architecte départemental Brinisholtz. Le contenu de cette lettre était connu car il fut utilisé par la société d'archéologie d'Avranches, mais nous n'avions qu'une transcription. Le document source existe bel et bien.

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

dix centimes. Elle provient des offres généreuses des habitants de la commune dont le registre est ici annexé dont la quête a été faite par monsieur le curé, messieurs Rioult et Moulin, vicaire assisté et accompagné de messieurs Gaslonde Alexis, Pottier Pierre, Isabette Siméon, Moulin Jacques, Lefebvre François, Jacquet Pierre et Fromage Jacques, tous habitants de la commune et membres du conseil municipal. La nomination terminée, les cloches ont été enlevées et placées dans la charpente préparée à cet effet dans le corps carré de ladite église, le tout par les soins et sous la direction immédiate de Pierre Jean dit La Rochel, ouvrier mécanicien demeurant à Vaudrimesnil et un instant après, elles ont annoncé aux .... la grande messe que l'on a célébrée et qui a été chantée par monsieur Flambard, curé et doyen de Périers en action de grâce de ce qu'il n'était arrivé aucun accident dans cette opération. A cette cérémonie assistaient encore monsieur Prévallée docteur-médecin domicilié au bourg de Périers, monsieur Desheulles, propriétaire, domicilié à Pirou, messieurs les curés et vicaires de Pirou, La Feuillie, Lessay et Saint-Germain sur Bretteville et autres communes des environs ainsi que messieurs Rioult et Moulin, vicaire de Créances, monsieur Moulin, maire de Créances. Les marguilliers de ladite fabrique et un grand nombre de fidèles de tous les âges et de tous les sexes. Enfin cette cérémonie a été terminée par un dîner offert par monsieur Le Rouge, curé de Créances aux personnes qu'il avait invitées tant verbalement que par lettres. Ce repas s'est encore passé avec toute la décence convenable. On y a fait des vœux pour le triomphe de la religion, le bonheur et la prospérité de la France. A l'instant est intervenu le sieur Jacques, Antoine Grente, fondeur de cloches, demeurant et domicilié à Hambie, lequel a déclaré avoir reçu de monsieur Le Rouge, curé, et de madame Desheulles, les neuf cent soixante-huit francs quarante centimes dont il est ci-devant parlé, pourquoi il en consent quittance à la fabrique. Quand aux onze cent deux francs, ils lui ont été payés au moyen de deux billets à ordre échéant le seize novembre mil huit cent trente-deux et souscrits par messieurs Julien Moulin, maire, Julien, Charles, Philippe Regnault, propriétaire,
Alexandre, Pierre Regnault, président de la fabrique et Alexis Gaslonde membre du conseil de cette même fabrique, se portant fort pour la commune. Ainsi fait et signer ledit jour mois et au susdit. Signatures.